

Financer ma TPE

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Obtenir un financement pour la création ou la reprise de sa TPE pour :

- renforcer ses fonds propres,
- faciliter l'accès à un crédit bancaire,
- constituer sa trésorerie de démarrage,
- et être accompagné durant les 3 premières années suivant sa création ou reprise d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise en Auvergne-Rhône-Alpes depuis moins de 3 ans ayant déjà un projet formalisé au stade du plan de financement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans le cadre d'un plan de financement compris entre 20 000 € et 150 000 €, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau Initiative accompagnera le porteur de projet par le biais :

- de financements sous forme de prêts d'honneur à la personne, sans intérêt, adaptés au projet,
- d'accompagnement à la finalisation du projet et au plan de financement,
- de suivi post création de 3 ans avec accompagnement individualisé pendant toute la durée du remboursement du prêt,
- d'une expertise bénévole et salarié, parrainage,
- d'un accès à un réseau de professionnel, notamment le club entrepreneur Initiative.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Se rapprocher [d'Initiative Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Contact accueil@initiative-auvergnerrhonealpes.fr

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00